



Analyse nationale de profession Assistance dentaire au Canada 2019

Résumé

8 décembre 2020

Harry Cummings & Associates Inc.
96 Kathleen Street, Guelph, ON. N1H 4Y3
Phone: 519-823-1647

Cette page a été intentionnellement laissée vierge

Résumé

L'Analyse nationale de profession (ANP)¹ pour l'assistance dentaire au Canada est effectuée environ tous les cinq ans et est principalement utilisée pour aider à préparer et à authentifier la norme professionnelle et pour mettre à jour les descriptions de domaine et informer des révisions faites aux examens du Bureau national d'examen d'assistance dentaire.

L'ANP fournit un aperçu en temps opportun des tendances qui émergent dans la profession d'assistance dentaire et joue un rôle important pour l'avenir de la formation, de l'élaboration de programmes d'études, de l'agrément des programmes de formation, du recrutement, de l'amélioration du rendement, du développement de carrière ainsi que de l'examen et l'agrément des praticiens. Elle représente également une ressource importante pour les organismes de réglementation provinciaux et peut éclairer la réglementation gouvernementale et l'élaboration de politiques.

Le Bureau national d'examen d'assistance dentaire (BNEAD) et l'Association canadienne des assistant(e)s dentaires (ACAD) ont sollicité le partenariat des Autorités canadiennes de réglementation pour l'assistance dentaire (DARA, Canadian Dental Assisting Regulatory Authorities) et de l'Association Ontarienne de l'assistance dentaire (ODAA, Ontario Dental Assistants Association) pour réaliser l'Analyse nationale de profession 2019.

Les partenaires ont recommandé des membres au comité directeur² pour guider le processus d'analyse. Le comité a aidé à définir le champ d'application de l'ANP et à élaborer le questionnaire national du sondage en ligne. Le Comité a également examiné le rapport préliminaire de l'ANP et a fourni des commentaires qui ont contribué au rapport final.

¹ Une analyse professionnelle est un examen détaillé des (1) tâches (éléments de rendement) qui composent un emploi (rôle de l'employé), (2) des conditions dans lesquelles elles sont exécutées et (3) des compétences, des connaissances et des attitudes (caractéristiques de comportement) requises par le poste.

²Le Comité directeur était composé de représentants d'un large éventail d'intérêts, y compris des organismes de réglementation et des organismes provinciaux, ainsi que des éducateurs, des chercheurs et des représentants du secteur privée dans le domaine. La liste complète des membres du Comité directeur est présentée dans le rapport complet.

La période de la conduite de l'ANP 2019 a coïncidé avec le début de la pandémie³ de la COVID-19, ce qui a entraîné un léger retard⁴ dans la réalisation de l'ANP. Les autorités sanitaires provinciales ont indiqué que la COVID-19 devrait continuer à circuler dans la population générale pendant une période prolongée.

L'impact de la COVID-19 sur les professionnels de la santé est significatif par rapport aux changements de pratiques et aux effets psychologiques de la pandémie. Il est prévu que les mesures actuelles soient utilisées par les professionnels de la santé bucco-dentaire pour contrôler la propagation de la maladie. Ces mesures exigent de pratiquer la distanciation physique d'au moins 2 mètres (si possible), l'utilisation de l'Équipement de protection individuelle (EPI) et les procédures connexes d'hygiène des mains, augmentation de la fréquence et de la surveillance des pratiques de nettoyage et de désinfection de l'environnement et augmentation du dépistage chez les patients, y compris les signes, les symptômes et les facteurs de risque de la COVID-19. À mesure que les connaissances sur la COVID-19 s'accumulent, les considérations relatives à la pratique en milieu dentaire pourront être modifiées. L'impact de la COVID-19 sur la profession d'assistance dentaire est discuté plus en détail tout au long du rapport.

CHAMP D'APPLICATION

Étant professionnel(le)s polyvalent(e)s, les assistant(e)s dentaires possèdent une base de connaissances diversifiées et exécutent efficacement un large éventail de procédures cliniques et administratives dans le cadre de la législation provinciale.

Les assistant(e)s dentaires préparent et aident les patients pour les soins en pratiquant les précautions universelles et le contrôle des infections. Ils/elles effectuent un nombre de procédures cliniques, y compris des procédures de restauration, prévention, orthodontiques et procédures intra-orales de prosthodontie ainsi que des soins post-traitement. Dans certaines juridictions, les assistant(e)s dentaires produisent des radiographies / images destinées aux soins dentaires. Les assistant(e)s dentaires dispensent des conseils et un enseignement aux patients sur les soins dentaires préventifs et les techniques de soins personnels.

³COVID-19 est un nouveau coronavirus qui a été identifié pour la première fois à Wuhan, en Chine, à la fin de 2019. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a classé la COVID-19 comme une pandémie. Le SRAS-CoV-2 est le virus qui cause la COVID-19. Par souci de clarté, dans ce document, le terme COVID-19 est utilisé pour désigner à la fois le virus et la maladie. Le premier cas canadien de COVID-19 a été signalé par Santé Canada le 25 janvier 2020. Le 24 mars, Santé Canada a officiellement signalé que la transmission locale était devenue la principale source de cas au Canada. Au 19 novembre 2020, le Canada avait signalé un total de 315,751 cas de COVID-19, dont 252,293 ont été rétablis et 52,193 cas demeurent actifs. Au 19 novembre, le nombre de décès liés à la COVID-19 au Canada était de 11,265 (Santé Canada).

⁴ L'enquête nationale pour l'analyse des professions a été réalisée en novembre / décembre, 2019 avant l'écllosion de la pandémie, mais les groupes de discussion de soutien ont été reportés à juin 2020 et organisés sous forme de réunions virtuelles.

Ils/elles peuvent être employé(e)s au niveau de la santé communautaire où ils/elles font la promotion de la santé bucco-dentaire pour améliorer la santé et le bien-être de la population en général.

Les assistant(e)s dentaires peuvent également effectuer des tâches de gestion de base. Celles-ci peuvent inclure le maintien de l'inventaire des fournitures dentaires, la gestion des rendez-vous des patients ou la tenue des dossiers financiers.

La technologie numérique transforme le domaine dentaire à un rythme rapide. À mesure que de nouvelles technologies et procédures émergent, le champ de pratique des assistant(e)s dentaires évolue continuellement. Pour cette raison, les assistant(e)s dentaires ont la responsabilité professionnelle de s'informer sur les nouvelles technologies, de considérer l'impact que ces nouvelles technologies ont sur la profession dentaire et leur propre champ de pratique, de participer activement à leurs associations professionnelles et d'améliorer leurs compétences à mesure que la réglementation change.

MÉTHODES

Les principales méthodes utilisées dans l'analyse des professions comprenaient un sondage national ainsi que des groupes de discussion et des entrevues avec des informateurs clés. Le sondage national a été modifié par rapport à la version de 2014 pour se concentrer sur les compétences que le Comité directeur jugeait prioritaires à examiner pour le moment. Les participants au sondage ont été invités à rendre compte de la fréquence de l'exécution des tâches, de l'évaluation des risques et de tout changement / tendance important dans la pratique, la technologie, les connaissances et les capacités au cours des dernières années. Les modifications ont permis de réduire la durée globale du sondage et ont finalement contribué à un taux de réponse beaucoup plus élevé qu'auparavant. Les organisations provinciales et les autorités de réglementation ont joué un rôle important dans la promotion du sondage auprès de leurs membres, ce qui a encouragé la participation.

Au total, 4,458 personnes ont pris part au sondage, ce qui représente environ 16% des assistant(e)s dentaires au Canada. La réponse totale était trois fois plus élevée que la réponse au sondage de 2014 avec des augmentations substantielles de la participation de chaque province, ainsi que la représentation de deux des trois Territoires.

Les répondants au sondage représentent un large éventail de pratiques / domaine de travail avec la majorité des répondants (69%) travaillant dans le domaine de la dentisterie générale et 17% travaillant dans des domaines spécialisés, tous dans des pratiques privées. Environ 13% des répondants travaillent dans d'autres domaines (p.ex., établissements d'enseignement, santé publique communautaire, et hôpitaux).

Les répondants au sondage représentent également une vaste expérience pratique avec 39% ayant plus de 20 ans d'expérience, 42% ayant entre 6 et 20 ans d'expérience, et 19% ayant 5

ans ou moins d'expérience. Environ 64% des répondants allouent plus de 75% de leur temps à effectuer des activités cliniques (p.ex., assistance à la chaise, stérilisation, etc.)

Suivant la fin du sondage national, des groupes de discussion régionaux et des entrevues avec des informateurs clés ont été menés pour obtenir une meilleure compréhension du contexte et des résultats du sondage. Au total, 46 assistant(e)s dentaires, éducateurs et autres intervenants ont participé à ces séances. Ces discussions ont également fourni des informations importantes sur les tendances et les problèmes auxquels la profession d'assistance dentaire est confrontée.

RÉSULTATS

Les principales tendances en pratique / l'utilisation des compétences sont résumées ci-dessous avec de brèves notes sur les modifications apportées aux normes professionnelles (tâches / sous-tâches). Il est important de noter que certaines des tendances identifiées par le sondage et les participants aux groupes de discussion s'étendent à une gamme d'activités exercées par les assistant(e)s dentaires. Par exemple, les participants ont observé qu'une plus grande attention est accordée aux mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) dans les établissements de santé bucco-dentaire, ce qui est pertinent dans de nombreux domaines de responsabilité, y compris la compétence professionnelle (Bloc A), les procédures cliniques (Bloc C), les procédures de laboratoire (Bloc F), entretien de l'équipement et des instruments (Bloc G) et gestion de la pratique (Bloc H).⁵ Plutôt que d'essayer d'inclure / d'intégrer une référence de PCI sous chaque bloc applicable, l'analyse les identifie et les renvoie à la/ ou aux sections pertinentes de l'ANP (c.-à-d. Tâche et bloc où la PCI est couverte). Cette approche permet de garantir que la duplication du contenu est réduite au minimum dans l'ANP.

Des observations détaillées sur les tendances et les modifications des tâches / sous-tâches sont présentées au chapitre 3 du rapport complet.

Professionalisme

Le professionnalisme est un aspect nécessaire du travail de l'assistant(e) dentaire. Les attributs clés que les assistant(e)s dentaires associent au professionnalisme sont le respect des normes de qualité et l'engagement à améliorer continuellement les connaissances et les compétences. Il est extrêmement important pour les assistant(e)s dentaires de rester à jour avec les compétences et les connaissances pertinentes dont ils/elles ont besoin pour maintenir leurs expertises et atteindre de la confiance et de l'expérience dans l'application de leur jugement professionnel. La dentisterie évolue constamment avec les nouvelles innovations et technologies et les assistant(e)s dentaires doivent être familiarisés avec les innovations cliniques et techniques qui peuvent potentiellement avoir un impact sur leur profession.

⁵ Les fonctions exercées par l'assistant(e) dentaire sont présentées en termes de blocs, de tâches, de sous-tâches et de contexte. «Bloc» est la division la plus importante de l'analyse et reflète une opération distincte pertinente à la profession. Voir l'introduction au chapitre 4 du rapport complet pour les définitions des différentes catégories de fonctions exercées par les assistant(e)s dentaires.

Aucune modification n'a été apportée aux tâches / sous-tâches de ce bloc de compétences, car elles demeurent pertinentes et reflètent adéquatement la pratique actuelle. Il est important de noter que le professionnalisme touche de nombreux aspects de l'assistance dentaire, y compris la prévention et le contrôle des infections (PCI), le confort du patient et le maintien de la confidentialité du patient (Bloc B). Les connaissances et les capacités de soutien associées au professionnalisme s'alignent avec un certain nombre de compétences essentielles (p.ex., les compétences de communication écrite et orale, la collaboration, la connaissance de la technologie numérique et l'apprentissage continu). Ces compétences constituent la base de l'acquisition d'autres compétences et permettent aux gens d'évoluer et de s'adapter aux changements dans leur milieu⁶ de travail.

Procédures de soutien aux soins

La tendance la plus courante observée dans le cadre de ce bloc de compétences est l'accent accru mis sur les protocoles de prévention et de contrôle des infections (cette constatation a précédé l'émergence de la pandémie de la COVID-19). D'autres tendances notables incluent l'utilisation accrue de l'enregistrement et de l'archivage numérique, et de l'attention portée à la protection de la confidentialité des patients et à la documentation des activités. Les répondants ont également commenté l'intérêt dans/ l'importance croissante des soins centrés sur les patients et d'offrir aux patients plus d'informations. Une autre tendance importante est sur l'introduction en cours de nouveaux équipements / technologies et de nouveaux produits de traitement.

Un petit nombre de modifications aux termes ont été apportées à certaines des tâches / sous-tâches de ce bloc de compétences afin de mieux refléter l'activité professionnelle.

Il y a également eu un ajout important avec l'inclusion d'une nouvelle sous-tâche (11.08 11.08 Assistance avec les procédures d'implants) sous la Tâche 11 Assistance avec les procédures de dentisterie opératoire).

Certaines des tendances identifiées dans ce domaine de compétences sont également couvertes dans une certaine mesure sous d'autres blocs de compétences. Par exemple, les empreintes sont couvertes sous la Tâche 12 Effectuer des procédures intra-orales et la Tâche 15 Exécuter des procédures de prosthodontie (Bloc C) et la Tâche 22 Fabriquer des modèles dentaires (Bloc F). La connaissance des changements technologiques est couverte dans la Tâche 2 Maintenir la compétence professionnelle (Bloc A). La radiographie numérique est couverte à la tâche 18 Produire des radiographies / images (Bloc D).

Procédures Cliniques

La tendance la plus commune observée dans ce bloc de compétences se rapporte à l'introduction et l'utilisation de nouveaux matériaux (par exemple les ciments, les matériaux

⁶ Un contexte supplémentaire sur les compétences essentielles liées à l'assistance dentaire est présenté dans le rapport complet (annexe E).

d'adhésion, les produits fluorés) et l'utilisation accrue de la technologie numérique (par exemple scanners, Conception assistée par ordinateur/fabrication assistée par ordinateur).

Un petit nombre de modifications aux termes ont été apportées à certaines des tâches/sous-tâches de ce bloc de compétences afin de mieux refléter l'activité professionnelle. Une sous-tâche a été supprimée (17.04 Polissage de restauration d'amalgame) sous-tâche 17 Effectuer les soins post-traitement. Cette sous-tâche n'est plus recommandée comme pratique sécuritaire.

Certaines des tendances identifiées dans ce domaine de compétences sont également couvertes dans une certaine mesure sous d'autres blocs de compétences. Par exemple, les normes de prévention et de contrôle des infections sont largement couvertes par la tâche 1 Communiquer efficacement (bloc A) et la tâche 4 pratiquer le contrôle des infections (Bloc B). La connaissance des changements technologiques est couverte dans la Tâche 2 Maintenir la compétence professionnelle (Bloc A).

Radiographie

La tendance la plus courante observée dans ce bloc de compétences concerne l'utilisation accrue des rayons X numériques et de la technologie numérique en général.

Une seule modification a été apportée à une sous-tâche de ce bloc de compétences pour souligner que les appareils de radiographie à film numérique et conventionnel sont utilisés en dentisterie.

Certaines des tendances identifiées dans ce domaine de compétences sont également couvertes dans une certaine mesure sous d'autres blocs de compétences. Par exemple, les normes de prévention et de contrôle des infections sont largement couvertes par la tâche 1 Communiquer efficacement (Bloc A) et la tâche 4 Pratiquer le contrôle des infections (Bloc B). La connaissance des changements technologiques est couverte dans la Tâche 2 Maintenir la compétence professionnelle (Bloc A).

Santé bucco-dentaire et Promotion

Les tendances les plus courantes observées dans ce bloc de compétences sont liées à l'accent accru mis sur l'action de rejoindre des groupes démographiques spécifiques/populations marginalisées (p.ex., Les nouveaux Canadiens, les Premières Nations/Inuits, les groupes à faible revenu, les jeunes, les aînés, etc.) et un accent accru sur la prévention et l'éducation (p.ex., soins dentaires, régime alimentaire, vapotage, usage légal du cannabis).

Aucune modification n'a été apportée aux tâches / sous-tâches de ce bloc de compétences, car elles demeurent pertinentes et reflètent adéquatement la pratique actuelle.

Le sondage national a confirmé que certain(e)s assistant(e)s dentaires travaillent dans des établissements de santé communautaire/publique (environ 3% des répondants) et cela représente potentiellement un domaine de service où le rôle de l'assistant(e) dentaire

continuera d'accroître (p.ex., fournir un soutien/des soins dans les établissements de soins de longue durée).

Procédures de laboratoire

Les tendances les plus courantes observées dans ce bloc de compétences concernent l'utilisation accrue de la numérisation et d'autres technologies (p.ex., l'impression 3D) ainsi que de nouveaux équipements et matériaux en général. Une autre tendance importante est l'accent accru mis sur les protocoles de prévention et de contrôle des infections.

Un petit nombre de modifications de termes ont été apportées à certaines des tâches/sous-tâches de ce bloc de compétences afin de mieux refléter l'activité professionnelle.

Certaines des tendances identifiées dans ce domaine de compétences sont également couvertes dans une certaine mesure sous d'autres blocs de compétences. Par exemple, les normes de prévention et de contrôle des infections sont largement couvertes par la tâche 1 Communiquer efficacement (Bloc A) et la tâche 4 pratiquer le contrôle des infections (Bloc B). La connaissance des changements technologiques est couverte dans la Tâche 2 Maintenir la compétence professionnelle (Bloc A).

Il semble y avoir une augmentation de l'utilisation des laboratoires dentaires externes. Cependant, un nombre relativement restreint de répondants ont identifié la tendance et les normes existantes, maintenues pour l'ANP 2019.

Maintenance de l'équipement et des instruments

Les tendances les plus courantes observées dans le cadre de ce bloc de compétences sont liées à l'importance accrue accordée à l'examen/à la compréhension des instructions de l'équipement numérique et aux procédures de manipulation et d'entretien appropriées, ainsi qu'à l'accent accru mis sur les protocoles de prévention et de contrôle des infections liés à l'équipement.

Une seule modification a été apportée à une sous-tâche de ce bloc de compétences pour renforcer l'importance de la documentation des activités liées à la prévention et au contrôle des infections.

Certaines des tendances identifiées dans ce domaine de compétences sont également couvertes dans une certaine mesure sous d'autres blocs de compétences. Par exemple, la connaissance des techniques de traitement numérique et la capacité à faire fonctionner l'équipement de traitement selon les instructions du fabricant sont couvertes par la Tâche 19 Traiter les films/capteurs (Bloc D). Les normes de prévention et de contrôle des infections sont couvertes par la tâche 1 Communiquer efficacement (Bloc A) et la tâche 4 pratiquer le contrôle des infections (Bloc B).

Il semble y avoir une augmentation du recours à des techniciens de réparation externes. Cependant, un nombre relativement restreint de répondants ont identifié la tendance et les normes existantes maintenues pour l'ANP 2019.

Gestion de la pratique

Les tendances les plus courantes observées dans ce bloc de compétences se rapportent à la transition vers l'enregistrement numérique - la tenue et l'accent mis sur les protocoles d'assurance qualité/procédures/audits, y compris les protocoles de prévention et de contrôle des infections. Les répondants ont également commenté l'importance croissante de maintenir la confidentialité des patients et des procédures de consentement.

Aucune modification n'a été apportée aux tâches / sous-tâches de ce bloc de compétences, car elles demeurent pertinentes et reflètent adéquatement la pratique actuelle.

Certaines des tendances identifiées dans ce domaine de compétences sont également couvertes dans une certaine mesure sous d'autres blocs de compétences. Par exemple, l'archivage et la protection de la vie privée des patients est couvert par la Tâche 7 Initier et tenir à jour les dossiers des patients (Bloc B). La formation continue est couverte par la Tâche 2 Maintenir le développement professionnel (Bloc A).

OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le recours à des groupes de discussion régionaux et à des entrevues avec des informateurs clés a été extrêmement précieux pour obtenir des informations supplémentaires et une meilleure compréhension des résultats du sondage. Ces discussions ont également fourni des informations importantes sur les tendances et les problèmes auxquels la profession d'assistance dentaire est confrontée. Ces discussions ont coïncidé avec l'émergence de la pandémie de la COVID-19 et les participants ont partagé leurs premières observations sur l'impact de la pandémie sur la profession d'assistance dentaire.

Selon les principaux résultats, plusieurs thèmes clés ont été identifiés et sont résumés ci-dessous.

Importance de l'assurance qualité/pratiques de protocoles de suretés

L'enquête et les groupes de discussion de l'ANP ont révélé que les assistant(e)s dentaires associent l'assurance de la qualité au professionnalisme et ont confirmé que les assistant(e)s dentaires prennent leur responsabilité au sérieux lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre et de suivre des protocoles d'assurance de la qualité pour assurer la sécurité des soins aux patients.

En effet, les participants aux groupes de discussion ont observé que le temps et l'attention accordés par les établissements dentaires aux protocoles de pratique sécuritaire s'est progressivement amélioré au fil du temps et ont signalé que l'attention portée aux mesures de

PCI et aux directives de santé publique s'est encore intensifiée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Cependant, un certain nombre de facteurs ont été identifiés qui peuvent limiter ou compromettre la capacité des assistant(e)s dentaires à s'acquitter de cette responsabilité :

- L'adoption/la mise en œuvre de normes et lignes directrices peut varier en fonction du lieu de travail et certains employeurs peuvent ne pas promouvoir/prioriser les protocoles de pratique sécuritaires au niveau requis/recommandé, ce qui peut ultimement contribuer à l'adoption/l'intégration par les assistant(e)s dentaires de standard inférieur de pratique.
- La subjectivité des informations/orientations fournies par les responsables de la santé publique et/ou les organismes de réglementation sur les protocoles de pratiques sécuritaires peut potentiellement donner la priorité à certaines procédures par rapport à d'autres (c'est-à-dire que certaines activités/procédures sont requises tandis que d'autres sont recommandées).
- Dans les lieux de travail où l'employeur/dentiste met l'accent sur la maximisation du nombre de patients quotidiens, il y a une pression considérable pour travailler plus vite et faire plus, ce qui peut amener les assistant(e)s dentaires à raccourcir ou à modifier certaines procédures afin de maintenir le rythme de travail attendu dans l'établissement.
- Les exigences d'embauche assouplies dans certaines provinces offrent la possibilité aux personnes n'ayant aucune formation préalable en PCI d'être embauchées et peuvent potentiellement entraîner une baisse des standards de pratique en milieu de travail.
- Les assistant(e)s dentaires ont relativement peu d'autorité dans le lieu de travail, ce qui limite leur capacité à effectuer des changements dans l'établissement. Les préoccupations liées à la sûreté de l'emploi et/ou la pression des employeurs et/ou des collègues peuvent influencer la façon dont les assistant(e)s dentaires réagissent aux situations dans lesquelles on leur demande d'exécuter des tâches qui sortent de leur champ d'exercice légal/reconnu et/ou de suivre des instructions qui ne sont pas conformes aux directives et en deçà des standards de pratiques.
- Les assistant(e)s dentaires travaillant dans les provinces non réglementées (Ontario, Québec et Territoires) sont particulièrement vulnérables à l'exploitation car ils/elles ne sont pas protégé(e)s par une autorité de réglementation assurant la protection du public. Ces conditions se superposent à d'autres conditions stressantes existantes vécues par les fournisseurs de soins bucco-dentaires (p.ex., lourdes charges de travail,

pression sur le rendement) qui peuvent avoir un impact sur leur santé psychologique et leur capacité à fournir des soins de haute qualité aux patients en raison du stress excessif.

Sous-utilisation des compétences

L'utilisation des compétences des assistant(e)s dentaires peut varier considérablement d'un milieu de travail à l'autre et même dans un cadre de travail particulier en fonction des préférences/attentes individuelles du dentiste.

Les assistant(e)s dentaires peuvent rencontrer des scénarios où leurs compétences sont sous-utilisées et certaines des compétences les plus courantes qui sont sous-utilisées (ou risquent d'être sous-utilisées) se produisent généralement au milieu d'une procédure (par exemple, matrices et coins, fonds et bases, mordançage, empreintes, scellement).

Les participants aux groupes de discussion ont identifié un certain nombre de facteurs pouvant expliquer cela, notamment :

- L'intérêt du dentiste de maintenir une cadence fluide de travail/efficace.
- La préférence personnelle du dentiste d'effectuer certaines procédures.
- Le manque de familiarité du dentiste/employeur avec le champ de pratique légal des assistant(e)s dentaires dans leur province.

Un autre facteur qui peut expliquer la sous-utilisation des compétences est le recours à des embauches de personnel non qualifié dans des cabinets privés pour exécuter régulièrement des fonctions d'Assistant(e) dentaire certifié(e)/enregistré(e).

Les incohérences dans le champ de pratique légal des assistant(e)s dentaires à travers le Canada pourraient également contribuer à des malentendus concernant les tâches pour lesquelles les assistant(e)s dentaires sont formé(e)s/autorisé(e)s (p.ex., Les assistant(e)s dentaires formé(e)s en Ontario ne sont pas autorisé(e)s à exercer certaines des compétences enseignées au sein des établissements de formation de l'Ontario et au Québec, un bon nombre des compétences pour lesquelles les assistant(e)s dentaires sont formé(e)s, sont légalement interdites dans la pratique.

Les opportunités pour les assistant(e)s dentaires de mettre en pratique leur gamme complète de compétences pourraient être encore affectées par la pandémie de la COVID-19. Avec l'accent accru sur les normes PCI et l'introduction de nouveaux protocoles de pratique sécuritaire, il est devenu moins pratique pour les dentistes de se déplacer entre les patients (p. ex., Enlever et enfiler un équipement de protection individuelle), ce qui pourrait amener les dentistes à compléter personnellement plus de compétences intermédiaires alors que normalement ils les auraient déléguées à l'assistant(e) dentaire.

Les participants aux groupes de discussion ont souligné la nécessité d'un dialogue et d'une coordination accrue entre les dentistes et les assistant(e)s dentaires pour déterminer le champ de pratique le plus approprié pour les assistant(e)s dentaires.

Les assistant(e)s dentaires et les éducateurs ont également souligné l'importance de réglementer la profession en Ontario et au Québec pour promouvoir la sécurité des patients et de renforcer la confiance que le public place dans la profession dentaire à l'endroit des assistant(e)s dentaires.

Compétences utilisées dans certaines juridictions et/ou dans des cabinets privés spécialisés

L'enquête ANP a révélé qu'un certain nombre de compétences (sous-tâches) sont exécutées très rarement ou pas du tout par une grande majorité d'assistant(e)s dentaires (plus de 70% des répondants à l'enquête). Dans certains cas, les compétences ne sont autorisées que dans un petit nombre de provinces et / ou sont plus souvent réalisées dans des cabinets privés spécialisés (p.ex., chirurgie buccale, dentisterie pédiatrique, prosthodontie, orthodontie). Étant donné qu'une petite proportion d'assistant(e)s dentaires continue à exécuter ces tâches régulièrement, il a été déterminé que ces compétences doivent rester classées comme normes professionnelles. Ces compétences devraient être examinées/suivies au cours de la prochaine itération de l'ANP pour confirmer dans quelle mesure elles sont encore mises en pratique. Les sous-tâches sont énumérées ci-dessous et un inventaire détaillé de la fréquence de performance de ces compétences est fournie dans le rapport complet (Annexe F).

- Sous-tâche 9.03 Aide à l'administration de la sédation intraveineuse
- Sous-tâche 9.04 Aide à l'administration de l'anesthésie générale
- Sous-tâche 12.10 Prépare les transferts d'arc facial
- Sous-tâche 12.13 Effectue le blanchiment coronaire à l'aide de l'application directe
- Sous-tâche 13.02 Ajuste l'occlusion après l'application du scellement des puits et fissures
- Sous-tâche 13.07 Effectue un dépistage parodontal
- Sous-tâche 13.08 Effectue des procédures de détartrage limité
- Sous-tâche 15.06 Image et fabrique des restaurations directes permanentes
- Sous-tâche 17.02 Retire des pansements post-chirurgicaux
- Sous-tâche 17.03 Retire des sutures
- Sous-tâche 23.02 Prothèse amovible et réparations
- Sous-tâche 23.03 Répare les appareils

Changements technologiques

Le sondage de l'ANP et les groupes de discussion ont confirmé que l'adoption de la technologie numérique (p.ex., Caméras intra-orales, systèmes Conception assistée par ordinateur / fabrication assistée par ordinateur, impression 3D, radiographie numérique) continue d'être une tendance majeure affectant de nombreux domaines de la dentisterie. Cependant, il semble

que les systèmes / procédures analogues soient encore largement utilisés et restent pertinents dans la norme professionnelle.

Une autre tendance technologique en cours est le passage à la pratique informatisée et à la gestion de dossiers des patients.

Avec la transmission numérique remplaçant les méthodes plus traditionnelles de transfert d'informations, il est de plus en plus important de connaître et de respecter les normes de sécurité de l'information électronique pour protéger la confidentialité des patients.

La télé-dentisterie est en mesure de transformer l'accès aux services de santé bucco-dentaire pour les enfants, les personnes âgées et autres populations mal desservies dans les communautés éloignées ainsi que les personnes qui doivent se déplacer, qui ont une mobilité réduite et d'autres obstacles.⁷ La valeur/utilité de la télé-dentisterie est particulièrement évidente⁸ dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

La télé-dentisterie implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour fournir des soins à distance et permet aux dentistes de répondre à une variété de besoins en soins dentaires tout en évitant tout contact étroit avec les patients. Bien qu'elle ne remplace pas les examens dentaires physiques, les dentistes ont trouvé des moyens efficaces d'utiliser cette technologie pour traiter leurs patients (par exemple ; évaluation d'urgence du patient, consultations d'orthodontie, éducation à la santé bucco-dentaire et soins à distance dans les maisons de soins de longue durée).⁹ La télé-dentisterie représente un nouveau domaine de service où les assistant(e)s dentaires pourraient éventuellement jouer un rôle de soutien.

Formation d'assistant dentaire et formation continue

Les programmes de formation en assistance dentaire sont généralement structurés en programmes à court terme (p.ex., 10 mois) et la formation couvre un large éventail de compétences fréquemment utilisées et qui sont également couvertes par l'examen national. À cause du progrès rapide de la technologie dentaire et des nouveaux produits/matériaux, il est difficile pour les établissements de formation de tenir compte de chaque nouvelle innovation dans le programme.

⁷ Association dentaire canadienne. 10 janvier 2019. <https://oasisdiscussions.ca/2019/01/10/shaping-teledentistry-in-canada/>

⁸ Par exemple, le Collège royal des chirurgiens-dentistes de l'Ontario a recommandé que, pendant la durée de la crise de la COVID-19, les dentistes envisagent le recours à la télémédecine pour l'évaluation à distance, le triage et la prestation de soins dentaires lorsque cela est possible et approprié. COVID-19: Conseils pour l'utilisation de la télé-dentisterie. <https://www.rcdso.org/en-ca/rcdso-members/2019-novel-coronavirus/covid-19---emergency-screening-of-dental-patients-using-teledentistry>

⁹ OralHealth - How COVID-19 Revealed the Value of Teledentistry. 27 mai 2020. <https://www.oralhealthgroup.com/blogs/how-covid-19-revealed-the-value-of-teledentistry/>

Les assistant(e)s dentaires devraient prévoir un certain niveau de formation en cours d'emploi en fonction de la technologie utilisée dans leur lieu de travail. Ils/elles doivent également comprendre qu'il est de leur responsabilité de continuer à perfectionner leurs compétences au fur et à mesure qu'ils/elles apprennent au travail et aux côtés de personnel expérimenté dans leur milieu de travail et dans le cadre de cours de formation continue.

Les participants au sondage et les groupes de discussion de l'ANP ont confirmé que les compétences douces sont importantes dans la profession d'assistance dentaire (p.ex., Communication, relations interpersonnelles, pensée critique) dans le but de travailler avec les patients ainsi que de travailler avec d'autres membres du personnel dans le milieu de travail. Les établissements de formation couvrent les compétences douces en général dans le cadre du programme et le contenu a été élargi pour inclure la communication interculturelle / la sensibilité culturelle et la formation sur la diversité. Comme pour les compétences techniques, les nouveaux diplômés doivent comprendre qu'il est de leur responsabilité de continuer à développer leurs compétences douces à mesure qu'ils/elles acquièrent une expérience de travail et participent à des cours de formation continue pertinents.

En ce qui concerne les exigences en matière de formation continue, les participants aux groupes de discussion ont signalé que les exigences relatives aux assistant(e)s dentaires varient d'une province à l'autre et que le manque de conformité peut prêter à confusion. Les participants ont indiqué qu'il serait avantageux d'avoir plus de possibilités de formation continue dans les domaines suivants : implants, sédation, nouvelles procédures de prévention et de contrôle des infections, fluorure de diamine d'argent.

DOMAINES À EXAMINER DANS L'AVENIR

L'analyse thématique des commentaires fournis par les assistant(e)s dentaires qui ont participé à cette étude a révélé trois domaines clés à examiner à l'avenir, notamment : **l'assurance de la qualité, l'utilisation des compétences et l'éducation / la formation**. Les points énumérés ci-dessous reflètent les points de vue et les suggestions présentés par les assistant(e)s dentaires.

Assurance Qualité

La pandémie de la COVID-19 a profondément affecté la profession dentaire à bien des égards et a attiré une plus grande attention sur le rôle important des normes d'assurance de la qualité dans la protection et l'amélioration de la santé publique.

Idéalement, il devrait y avoir une vision holistique de la promotion et de la mise en œuvre de protocoles d'assurance de la qualité dans le milieu de travail (c'est-à-dire que tous les membres du personnel devraient avoir le sentiment d'un certain niveau de responsabilité pour s'assurer que les protocoles sécuritaires dans la pratique sont respectés).

1. Les principales parties prenantes devraient continuer à définir et à surveiller l'assurance qualité en tant que rôle partagé. Les assistant(e)s dentaires estiment que les organismes de règlementations en particulier pourraient jouer un rôle clé ici.
2. À la lumière des préoccupations croissantes concernant la propagation possible des maladies transmissibles par le sang et l'impact des maladies respiratoires émergentes et hautement contagieuses et d'autres maladies, il faudrait envisager de faire en sorte que tous les membres de l'équipe de soins bucco-dentaires aient une formation en protocoles de prévention et de contrôle des infections et que ces protocoles soient revus régulièrement (p.ex., une fois par an ou à tous les deux ou trois ans).
3. Comme pour les autres professions de la santé bucco-dentaire, la gouvernance de l'assistance dentaire relève du domaine des organismes de réglementation provinciaux. Il existe un certain nombre de modèles différents selon lesquels la profession d'assistance dentaire au Canada est régie (p.ex., la profession est réglementée par la profession elle-même en vertu d'une loi provinciale, la profession est réglementée par un organisme externe - un collège dentaire, il existe une association d'assistance dentaire qui fournit des services aux membres mais il n'y a pas de statut qui réglemente la profession, la profession n'est pas réglementée et il n'y a pas d'organisation d'assistance dentaire ni de réglementation formelle de la profession). L'assistance dentaire demeure une profession non réglementée en Ontario, au Québec et dans les Territoires et les dentistes ne sont pas tenus d'embaucher des employé(e)s qualifié(e)s.

Dans l'intérêt de la sécurité publique, les efforts devraient se poursuivre pour réglementer la profession d'assistance dentaire en Ontario, au Québec et dans les Territoires. Au fur et à mesure de cette transition, l'ACAD devrait fournir un soutien aux membres pendant qu'ils naviguent les changements et le BNEAD devrait travailler pour assurer une mise en place des processus intégrés de certification.

4. Le BNEAD devrait poursuivre les plans pour la révision et la mise à jour régulière de la description du domaine pour l'assistance dentaire afin d'assurer une norme commune pour la formation dans les programmes en assistance dentaire et le processus de certification au Canada.

Utilisation des compétences dans le milieu de travail

Les assistant(e)s dentaires sont des professionnel(le)s polyvalent(e)s, mais il existe toujours des différences considérables dans le nombre /le type de procédures autorisées entre les juridictions, ce qui peut créer de la confusion en milieu de travail.

5. Les autorités canadiennes de réglementation de l'assistance dentaire pourraient envisager de consulter les intervenants concernés afin d'élaborer un champ d pratique commun (ou plus cohérent) pour la profession d'assistance dentaire à travers le Canada. L'ACAD pourrait appuyer ce processus.

Education / Formation

Les éducateurs disposent d'une période relativement courte pour former les étudiant(e)s (p. ex., 10 mois) et il est important que le programme couvre un large éventail de compétences fréquemment utilisées, y compris des compétences spécifiquement couvertes par l'examen national. Avec les progrès rapides des nouvelles technologies et des procédures liées aux soins bucco-dentaires, il peut être difficile pour les établissements de formation de suivre le rythme de chaque changement introduit en milieu de travail. La mise à jour du programme peut être un processus lent et parfois coûteux lorsqu'elle implique l'introduction de nouvelles technologies / équipements (c'est-à-dire obtenir l'autorisation de modifier le programme et obtenir le financement pour de nouveaux équipements / ressources, peut être un long processus).

6. Les opportunités de dialogue et de collaboration entre les écoles dentaires et les instituts de formation des assistant(e)s dentaires devraient être encouragées et soutenues afin de garantir que le programme de formation se concentre sur les compétences approuvées les plus pertinentes dont les assistant(e)s dentaires ont besoin.¹⁰
7. Pour permettre aux étudiant(e)s d'accéder aux nouvelles et émergentes technologies, les opportunités d'établir des partenariats entre les établissements de formation et les chefs de file de l'industrie devraient être encouragées.
8. Les programmes qui n'ont pas reçu l'agrément de la Commission de l'agrément dentaire du Canada devraient être encouragés à inclure une formation approfondie en PCI dans leur curriculum.
9. En ce qui concerne la formation continue, certaines offres de cours sont principalement axées sur le rôle du dentiste et le rôle de l'assistant(e) dentaire jouie d'une couverture limitée. Les organismes concernés engagés dans le développement et l'offre de cours de formation continue pour les fournisseurs de soins bucco-dentaires devraient envisager d'inclure un contenu spécifiquement destiné aux assistant(e)s dentaires. Un système de vérification des compétences devrait être en place (p. ex., des examens).
10. Les exigences professionnelles de l'assistance dentaire sont à la fois physiques et psychologiques et ces facteurs de stress sont devenus plus intenses dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (p.ex., détresse psychologique ressentie à la suite de soins directs aux patients, traumatisme par procuration, mise en quarantaine ou auto-isolément)

¹⁰ Cette observation est conforme aux constats présentés dans le rapport du Comité spécial sur les auxiliaires dentaires. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Canada. 1970. Wells, DC

L'impact de la COVID-19 sur l'environnement de travail renforce l'importance de doter les assistant(e)s dentaires des compétences nécessaires pour développer leur résilience au stress et établir des stratégies d'adaptation au stress et aux traumatismes. Une formation sur le bien-être personnel / les premiers secours psychologiques doit faire partie du programme de formation standard et / ou faire partie de la formation continue / des compétences requises pour tous les professionnels de la santé bucco-dentaire, y compris les assistant(e)s dentaires. Une approche interprofessionnelle devrait être utilisée dans toutes les installations dentaires pour promouvoir / soutenir le bien - être personnel.

AUTRES CONSIDERATIONS

Les indicateurs du champ de pratique provincial sont revus et mis à jour à tous les deux ans par les organismes de réglementation provinciaux. L'examen le plus récent a été achevé en 2018 et l'examen 2020 est actuellement en cours. Le lecteur doit savoir que certains des indicateurs provinciaux présentés dans cette version de l'ANP peuvent ne pas refléter la pratique actuelle. Les résultats de l'examen de 2020 devraient être intégrés dans la prochaine version de l'ANP.

Des consultations sur les mises à jour des Procédures de sécurité canadiennes pour l'utilisation de l'équipement de radiologie dentaire (Code de sécurité 30) sont en cours et devraient être revues lors de la rédaction de la prochaine version de l'ANP pour s'assurer que les connaissances et les compétences appropriées sont reflétées dans les sections pertinentes de l'ANP.

L'ACAD devrait utiliser les résultats de l'ANP pour éclairer les discussions avec le gouvernement du Canada afin de mettre à jour la Classification nationale des professions pour la profession d'assistance dentaire.

Prochaine version de l'Analyse Nationale de Profession

Le comité directeur a fourni une contribution précieuse à l'élaboration de l'outil de sondage et ce processus devrait être maintenu pour la prochaine ANP. Les changements apportés au sondage de 2019 sur les ANP ont contribué à un taux de réponse plus élevé en général et à une meilleure représentation de chaque province ou territoire. Les modifications apportées à deux paramètres (fréquence de l'exécution des tâches et évaluation des risques) ont donné des résultats significatifs.

Dans le cadre de la prochaine ANP, les questions démographiques du sondage devraient être examinées afin de déterminer si un niveau de détail supplémentaire pourrait être utile pour interpréter les résultats. Par exemple, demander aux répondants où ils ont obtenu leur éducation / formation (p.ex., Établissement basé au Canada par rapport à un établissement international).

Le test pilote du sondage, auprès d'un petit échantillon d'assistant(e)s dentaires représentant différents domaines de la profession, a fourni des commentaires importants pour l'outil final

avant son déploiement complet. L'outil de sondage utilisé pour le prochain ANP devrait être testé à titre pilote si des modifications substantielles sont apportées.

L'utilisation de quatre groupes de discussion virtuels régionaux a été un moyen efficace de dialoguer avec les assistant(e)s dentaires et les éducateurs dans le but d'explorer les questions supplémentaires qui se sont manifestées lors de l'analyse des données de l'enquête nationale. Cette approche devrait être maintenue pour la prochaine ANP et des entrevues avec des informateurs clés devraient être menées avec un petit nombre d'assistant(e)s dentaires et / ou d'éducateurs de toutes les juridictions qui ne sont pas en mesure de participer aux groupes de discussion.